



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Newsletter n°9 - Pêchez en Anjou
Décembre 2024

2025

Vente de cartes de pêche 2025



Si vous cherchez une idée de cadeau qui fait plaisir aux pêcheurs et pêcheuses de votre entourage, pensez à la carte de pêche 2025 ! La vente des nouvelles cartes de pêche est fixée au mercredi 18 décembre au niveau national.

Vous pouvez vous la procurer auprès de nos dépositaires ou directement depuis votre domicile en vous connectant sur le site www.cartedepeche.fr.

Voici les tarifs des différentes cartes de pêche en 2025 :

- ▶ Carte « Interfédérale » : 112 euros
- ▶ Carte « Personne majeure » : 84 euros
- ▶ Carte « Découverte femme » : 41 euros
- ▶ Carte « Personne mineure » : 26 euros
- ▶ Carte « Découverte -12 ans » : 7 euros
- ▶ Carte « Hebdomadaire » : 36 euros
- ▶ Carte « Journalière » : 11,90 euros

VOTRE CARTE DE PÊCHE 2025
DÈS LE 18 DÉCEMBRE

PARTAGEONS LA pêche attitude

DISPONIBLE SUR cartedepeche.fr
ET AUPRÈS DES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS

GÉNÉRATION PÊCHE

2025

Plan réglementation et guide du pêcheur 2025

Fin le traditionnel guide du pêcheur que vous avez pu avoir lors de l'achat de votre carte de pêche durant ces dernières années.

Lors de l'achat de votre carte de pêche 2025 chez l'un de nos dépositaires, un plan réglementation vous sera distribué. Il vous donnera les principales informations réglementaires pour l'année à venir (tailles de capture, horaires légaux, quota carnassiers, dates d'ouverture et de fermeture, etc.).

Le guide du pêcheur ne sera plus distribué sous format papier mais sera consultable en version numérique sur www.fedepeche49.fr.

PÊCHE 49

RÉGLEMENTATION 2025

Décembre 2024 / janvier 2025 : animations autour de la pêche aux leurres.



« Je découvre la pêche aux leurres ».

Tentez de séduire les carnassiers au cours d'une initiation à la pêche aux leurres. Ce sera l'occasion de découvrir les différents types de leurres et de découvrir les animations à réaliser (à partir de 11 ans).



À Segré :

► 21 décembre (9h-12h et 13h-16h) - 15 € par personne (par 1/2 journée) - Réservation auprès de la Fédération au 02 41 87 57 09.

À Pouancé :

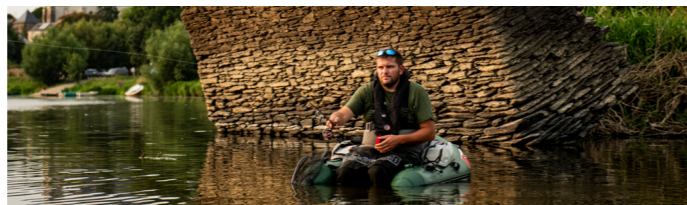
► 11 janvier (9h-12h et 13h-16h) - 15 € par personne (par 1/2 journée) - Réservation auprès de la Fédération au 02 41 87 57 09.

* Les inscriptions seront closes le mercredi 24/12/2024 à 16h00.

** Les inscriptions seront closes le mercredi 31/12/2024 à 16h00.

« Je découvre la pêche aux leurres en float tube ».

C'est l'occasion de venir tester cette petite embarcation et d'apprendre à vous déplacer discrètement pour séduire les poissons carnassiers (à partir de 11 ans).



À la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé :

► 23 et 30 décembre* (14h-16h) - 15 € par personne (par 1/2 journée) - Réservation auprès de Destination Anjou Vignoble et Villages au 02 41 78 26 21.

À Champtocé sur Loire :

► 27 décembre (9h-12h et 13h-16h)* - 30 € par personne (par 1/2 journée) - Réservation auprès de Destination Anjou Vignoble et Villages au 02 41 78 26 21.

► 4 janvier (9h-12h et 13h-16h)** - 30 € par personne (par 1/2 journée) - Réservation auprès de la Fédération au 02 41 87 57 09.

À Drain :

► 28 décembre* et 3 janvier** (9h-12h et 13h-16h) - 30 € par personne (par 1/2 journée) - Réservation auprès de la Fédération au 02 41 87 57 09.

Travaux de restauration sur le Pont Ramé à Lezigné



Le ruisseau du Pont Ramé est une rivière de 1^{ère} catégorie située sur les communes de Lezigné/Durtal et qui se jette dans le Loir. Dans les années 1970, elle a subi d'importantes modifications (recalibrage, détournement, ouvrage...) dans le cadre du remembrement, modifiant considérablement ses qualités hydro-morphologiques.

La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est portée maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour des travaux visant à améliorer la diversification des habitats et la continuité piscicole du Pont Rame.

La Fédération, propriétaire d'une partie du cours d'eau sur lequel se trouve un ouvrage répartiteur (assurant le remplissage et le maintien du niveau d'eau d'une frayère à brochets de 4,5 Ha), a souhaité, dans le cadre du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines, porter une action de restauration morphologique et de continuité piscicole. Cette action permettra la restauration de 800 mètres linéaires de cours d'eau ainsi que d'assurer la continuité piscicole sur 1,5 kilomètre.

Il apparaît que le cours d'eau a été élargi. Il a donc été proposé de réduire la section du lit de la rivière de façon à retrouver un lit emboîté permettant de conserver un hydrodynamisme fonctionnel quel que soit la période de l'année (et notamment la période estivale, le débit moyen d'août de la rivière ayant été mesuré à moins de 10 l/s). Après étude, le lit moyen de la rivière doit d'être réduit à 2 mètres de large (6 mètres actuellement) et le lit d'étiage à 0,3 mètre. Il sera procédé, pour ce faire à un déblai / remblai en rive gauche (propriété de la Fédération (environ 100 m³) et un apport de matériaux (50 m³) de type « découvert de carrière (0 / 150 mm).

Les travaux ont été menés durant le mois d'octobre 2024. Pendant près d'une semaine, une pelleuse a réhaussé les banquettes pour pincer le lit tout en préservant les fosses nécessaires au maintien de la vie aquatique en période d'étiage.

Parallèlement, des déflecteurs en bois ont été installés dans le lit de la rivière afin de diversifier les écoulements et recréer des fosses et abris dans le lit mineur de la rivière. Malheureusement, la montée des eaux rapide mi-octobre a stoppé le chantier. Celui-ci reprendra au printemps 2025 pour finaliser les déflecteurs. Cela dit les effets d'accélération et de diversification des écoulements se font déjà sentir sur une grande partie du chantier.

Finalement, les travaux coûteront 35 000€ (dont 10% à la charge de la Fédération Nationale de Pêche en France et 10% à la charge de notre Fédération). Ils devraient permettre de retrouver sur le secteur des espèces rhéophiles (chevesne, goujon, etc.), plus adaptées aux conditions hydrologiques du cours d'eau.

Afin de vérifier l'efficacité de ces travaux, une pêche d'inventaire sera réalisée en 2026.



Technique

Suivis thermiques sur le bassin de l'Evre



La température de l'eau est un paramètre jouant un rôle majeur dans la dynamique de nombreux organismes aquatiques. Elle va en effet influencer leur croissance, leur reproduction, leur comportement mais encore leur distribution spatiale. Le dérèglement climatique participe fortement à l'augmentation des températures des cours d'eau mais également à la modification des régimes de précipitation.

De plus, les actions de l'Homme telles que l'urbanisation, l'agriculture, la construction de barrages, sont autant d'actions qui modifient la morphologie et le régime hydrologique des cours d'eau, induisant ainsi des variations de température.

Tout cela, vient perturber le fonctionnement des milieux aquatiques mais également profiter à certaines espèces exotiques. Ces dernières, supportant des températures plus chaudes et des concentrations en oxygène plus faibles que les espèces autochtones, pourraient voir leur aire de répartition s'étendre.

Il est donc important de prendre en compte ce paramètre, afin de faire le lien entre l'évolution des températures et la dynamique des organismes aquatiques, mais également pour concevoir des mesures de gestion adaptées et efficaces sur le long terme.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'amélioration de la connaissance des peuplements piscicoles et du développement du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, met en place un réseau de surveillance des températures des cours d'eau du département. Ce dispositif est premièrement testé sur le bassin de l'Evre, en partenariat avec le SMIB (Syndicat mixte des bassins Evre - Thou - St Denis - Robinets - Haie d'Aloï). Dans ce cadre, huit sondes autonomes et consultables à distance ont pu être installées sur plusieurs cours d'eau du bassin de l'Evre, bénéficiant d'un écoulement tout au long de l'année. L'objectif est surtout d'y repérer les valeurs seuils de la période estivale pour voir si la température est un facteur limitant.



Une année hydrologique minimum de suivi sera nécessaire pour avoir une vision globale. A terme, ce dispositif sera étendu à l'ensemble des bassins versants du département.





La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique propose un nouveau programme de conférences qui se dérouleront en février-mars 2025.

Elle se dérouleront sur le site pédagogique de la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé (à côté du siège de la Fédération).

Les conférences sont gratuites et sont ouvertes à tous (porteurs ou non d'une carte de pêche). Les conférences se termineront par un verre de l'amitié afin de partager un moment d'échanges entre les participants et les intervenants.

Le nombre de places étant limité, il est vivement conseillé de réserver en avance en contactant le standard de la Fédération au 02 41 87 57 09.

Découvrez le programme ci-dessous :

- **Vendredi 7 février 2025 à 18h30** - conférence autour des espèces exotiques envahissantes avec Camille LOGIE, chargée de missions à la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

- **Jeudi 27 février 2025 à 18h30** - conférence autour de la pêche du brochet au big bait avec Tom COUCHOUD - conseiller technique chez Ultimate Fishing.

- **Jeudi 27 mars à 18h30** - restitution de l'enquête brochet et débats autour de différentes propositions (fenêtre de capture, no-kill sur l'espèce brochet, etc.) animée par la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Assemblées générales

Assemblées Générales des AAPPMA : c'est le moment de vous exprimer !



Durant ce premier trimestre 2025, les AAPPMA sont tenues d'organiser leurs Assemblées Générales afin de faire un bilan de l'année écoulée, de présenter les projets pour l'année à venir et d'échanger sur des sujets divers et variés avec leurs adhérents.

Tout pêcheur titulaire d'une carte de pêche adhère à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

Par la même occasion, cette adhésion vous donne le droit de venir participer à l'Assemblée Générale de votre AAPPMA et ainsi faire remonter vos idées pour améliorer et développer notre loisir.

Au cours de ces réunions, il vous sera dressé un bilan des projets menés sur l'année écoulée et vous sera présenté les projets de l'année à venir.

Retrouvez le calendrier des différentes Assemblées Générales des AAPPMA sur www.fedepeche49.fr ou contactez directement votre association afin de connaître la date et le lieu de la réunion.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE ET PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

1280 rue de la Gachetière

Lieu-dit Montayer - Brissac-Quincé

49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE



02 41 87 57 09 - ✉ secretariat@fedepeche49.fr



www.fedepeche49.fr



Retrouvez-nous aussi sur...

